



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier aluminium

Une
formation

Formation équivalente au CAP, par apprentissage

Programme

Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Pratique professionnelle
- ❖ Technologie

Matières générales :

- ❖ Communication écrite et orale
- ❖ Calculs professionnels
- ❖ Lecture de plans
- ❖ Santé hygiène et environnement

Validation du diplôme

La formation est validée par un Titre Professionnel du ministère chargé de l'emploi inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de niveau V.

La validation du titre est composée des éléments suivants :

- ❖ Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- ❖ La réalisation d'un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)
- ❖ Un questionnaire professionnel sur le DSPP (20 minutes)
- ❖ Une mise en situation professionnelle (10 heures)
- ❖ Un entretien final avec un jury composé de professionnels (20 minutes)

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée au Centre de formation de l'artisanat situé à Nouville par une équipe pédagogique et en entreprise par le Maître d'apprentissage.

Le calendrier prévoit 17 semaines de cours sur **une année et demie**.

Rythme de l'alternance correspond à : **3 semaines en entreprise et 1 semaine de cours au CFA.**

Nombre d'heures de cours prévues : 663 heures

Formation au CFA : début JUILLET

Conditions d'admission

- **Avoir entre 16 et 25 ans** révolus au début de l'apprentissage
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français , mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage** (à partir d'avril)
- Rentrée au CFA (début juillet)

POUR S'INSCRIRE

se présenter au
POINT Apprentissage
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

contact@apprentissage.nc

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H À 16H

www.apprentissage.nc

MENUISIER ALU

par apprentissage

Un métier

Code ROME : F1607

Le **menuisier aluminium** travaille à son bureau pour tracer les plans, à l'atelier pour l'usinage des ouvrages composés de barres, des profilés d'aluminium, et sur le chantier pour leur pose.
Il travaille seul ou en équipe sous la responsabilité directe d'un chef d'atelier ou de chantier.
Il est amené, dans l'exercice de sa spécialité, à avoir des contacts avec les fournisseurs, le bureau d'études, les équipes de pose, la production, le client ou son représentant. Il peut être salarié dans une entreprise ou artisan

* Source : REACT TP MALU V2 du 28 juin 2013



Profil requis

Minutieux et précis car la menuiserie ne supporte pas les imperfections.

Habile et prudent car les machines sont dangereuses.

Autonome, le menuisier doit savoir travailler seul mais il doit aussi avoir le **sens de l'équipe**.

Mobile, il doit se déplacer sur les chantiers et il a le **sens du contact** avec le client.

Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales : couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Missions

FABRIQUER des éléments de menuiserie aluminium sur mesure ou en série.

INSTALLER ET ENTRETENIR des structures en aluminium extérieures et intérieures (fenêtres, vitrines, verrières, escaliers, portes, placards, cloisons...).

